

N°	MOIS	ANNEE
01	DECEMBRE	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 1er décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme COURREGE, Mme SCHMIT, M. DE LAROCHE

Etaient absents : M. BLONDEAU, Mme GIMENO, Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	25 novembre 2022
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	25 novembre 2022

Objet : DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 041 – DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 109 de la Loi de finances pour 2022,

Vu la régularisation des écritures d'inventaire

Considérant le besoin d'un apport de fonds en dépenses et recettes d'investissement sur le chapitre 041, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative comme suit :

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2158 / OPFI	Autres installations, matériel et outillage technique	966,00	
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	108,00	
	Total	1 074,00	0,00

COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2033 / OPFI	Frais d'insertion	1 074,00	
	Total	1 074,00	0,00

Après en avoir délibéré **11 voix POUR**, le conseil municipal adopte la décision modificative ci-dessus **Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON